



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 103875

Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les mesures mises en place par le Gouvernement pour l'apprentissage. François Hollande avait hissé la jeunesse comme l'une de ses priorités. Pour les jeunes de moins de 26 ans, l'apprentissage constitue une formation gratuite, qui peut aussi être un moyen pour financer ses études. Il considère l'apprentissage comme un outil de promotion sociale. En effet, sept jeunes sur dix sont recrutés à l'issue de leur formation, pour des métiers très divers : pâtissier, boucher, soudeur, carrossier, psychomotricien, banque, commerce, ingénieurs, webmaster. Et pour certains, c'est même la possibilité de devenir chef d'entreprise. C'est le cas pour 50 % des jeunes formés dans le secteur artisanal. À l'issue du quinquennat, il souhaite connaître les mesures mises en place par le Gouvernement pour favoriser le développement de l'apprentissage et les résultats déjà obtenus.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103875

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 avril 2017](#), page 3029